



MUNICIPALITÉ
DE
VALEYRES-SOUS-RANCES

1358 VALEYRES-SOUS-RANCES

Valeyres-sous-Rances, le 30 avril 2019

Au Conseil général
de et à
1358 Valeyres-sous-Rances

Préavis no 19/19 : Demande de crédit complémentaire au budget 2019 pour l'assainissement de l'accotement de la rue de la Chapelle, secteur amont

Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs les Conseillers,

I. But

Le présent préavis a pour but de solliciter un crédit de Fr. 58'000.00 pour financer les travaux d'assainissement de l'accotement de la rue de la Chapelle, secteur amont.

II. Préambule

Par le présent préavis, la Municipalité propose au Conseil général de Valeyres-sous-Rances d'entreprendre les travaux d'assainissement de l'accotement de la rue de la Chapelle, secteur amont, afin de stopper l'écoulement d'eau.

III. Description des travaux

Pose d'un drainage et renforcement du talus avec des grilles gazon.

- Fouilles, drainage chambre EC (75 m).
- Renforcement du talus (90 m²).
- Réfection dalle béton (40 m²).
- Installation de chantier et régie.

IV. Conséquences financières

• Travaux de génie civil	Fr. 35'000.00
• Honoraires	Fr. 7'500.00
• Divers et imprévus	Fr. 11'400.00
• TVA	Fr. 4'100.00
TOTAL	Fr. 58'000.00

V. Financement

Cette dépense sera financée par la trésorerie courante. La charge sera entièrement imputée au compte de fonctionnement n° 430.314.02 « entretien et réfection des routes ».

Cette dépense sera compensée par un prélèvement sur fond de réserve n° 2820.17 « travaux futurs ».

VI. Conclusion

Au vu des éléments invoqués dans le présent préavis, la Municipalité vous invite, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, à bien vouloir prendre les décisions suivantes :

LE CONSEIL GENERAL DE VALEYRES-SOUS-RANCES

- vu le préavis no 19/19 : demande de crédit complémentaire au budget 2019 pour l'assainissement de l'accotement de la rue de la Chapelle, secteur amont ;
- entendu les rapports des commissions désignées pour l'étude de ce projet ;
- considérant que ce dernier a été régulièrement porté à l'ordre du jour ;

DECIDE

1. la Municipalité est autorisée à entreprendre les travaux d'assainissement de la rue de la Chapelle, secteur amont ;
2. un crédit de Fr. 58'000.00 lui est accordé à cet effet ;
3. cette dépense sera financée par prélèvement sur la trésorerie courante ;
4. cette charge sera imputée au compte de fonctionnement n° 430.314.02 « entretien et rénovation des routes » ;
5. la Municipalité est autorisée à compenser cette dépense par un prélèvement sur fond de réserve n° 2820.17 « travaux futurs ».

DECHARGE

les commissions ad hoc de leur mandat.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE DE VALEYRES-SOUS-RANCES

La syndique



C. Tallichet Blanc



La secrétaire



Y. Vaudroz

Adopté par la Municipalité dans sa séance du 14 mai 2019

Municipal responsable : M. Christian Kaenel